

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 363

18 février 2006

SOMMAIRE

Advent Aircom Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17411	Henderson Horizon Fund, Sicav, Luxembourg	17378
Advent Aircom Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17412	HT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17391
Aedon S.A., Luxembourg	17384	Immo Focus, S.à r.l., Luxembourg	17388
ATAG Sicav, Luxembourg	17398	Kid International, S.à r.l., Luxembourg	17419
ATAG Sicav, Luxembourg	17398	La-Fonte International S.A., Luxembourg	17379
Blue Valley S.A.H., Luxembourg	17404	Ledford S.A., Luxembourg	17378
Blue Valley S.A.H., Luxembourg	17404	Ledford S.A., Luxembourg	17378
Blue Valley S.A.H., Luxembourg	17404	Londel S.A., Luxembourg	17424
Cosmar International Group S.A., Luxembourg	17397	Londel S.A., Luxembourg	17424
Edifinvest Holding S.A., Luxembourg	17384	Microsoft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	17390
Edifinvest Holding S.A., Luxembourg	17384	MO2 S.A., Luxembourg	17385
Evolution Plus, S.à r.l., Luxembourg	17388	O.G.F.I. S.A., Luxembourg-Cessange	17381
Exfin S.A., Luxembourg	17382	Opera - Participations 2 S.C.A., Luxembourg	17388
GASP & Grand Holding S.A., Luxembourg	17378	Patrifam S.A.H., Luxembourg	17403
Gelt S.A., Dudelange	17398	Riviera Finance 2 S.A., Luxembourg	17381
Guardian Automotive-E S.A., Grevenmacher	17404	Riviera Finance 2 S.A., Luxembourg	17381
Guardian Brazil Investments, S.à r.l., Dudelange	17411	Select Trade & Services, G.m.b.H., Rood/Syr	17389
Guardian DBC, S.à r.l., Dudelange	17419	Sunny Valentin Investments S.A., Luxembourg	17399
Guardian Eastern Europe Investments, S.à r.l., Dudelange	17419	TS Koenigsallee LP I, S.à r.l., Senningerberg	17413
Guardian Europe Financial Services S.A., Dudelange	17419	TS Koenigsallee LP III, S.à r.l., Senningerberg	17404
Guardian Europe, S.à r.l., Dudelange	17377	Victory247.com S.A., Luxembourg	17397
		Wentworth S.A., Luxembourg	17398

GUARDIAN EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 23.829.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097045.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

17378

GASP & GRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 56.605.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société GASP & GRAND HOLDING S.A., établie et ayant son siège social au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, section B, n° 56.605 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 novembre 2005 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la suppression du pouvoir de signature.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK02029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096759.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.847.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'Assemblée»)
tenue au siège social de la société, le jeudi 13 octobre 2005 à 11.00 heures*

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat en tant qu'administrateurs de la Société de M. Robin Baillie, de M. Giorgio Giovannini, de Mme Kate O'Neill et de M. Jean-Claude Wolter, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2006.

L'Assemblée ratifie l'élection de M. Jeremy Vickerstaff au poste d'administrateur en remplacement de M. Paul Go, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2006.

L'Assemblée note la démission de M. Patrick Roeder et de M. Nick Kirk avec effet au 1^{er} juin 2005.

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise KPMG AUDIT jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui doit se tenir en 2006.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096760.3/3085/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

LED FORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.345.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096763.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

LED FORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.345.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096761.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

LA-FONTE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 111.637.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société ESINA S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 octobre 2005,

2) La société KORYO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LA-FONTE INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,-) divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé

par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 7 juin à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société ESINA S.A., préqualifiée, deux cent quarante actions	240
2) La société KORYO INTERNATIONAL, préqualifiée, trois cent soixante actions	360
Total: six cents actions	600

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de six cent mille euros (EUR 600.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de huit mille deux cents (EUR 8.200,-) euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, vol. 150S, fol. 56, case 4. – Reçu 6.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(098681.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

O.G.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1363 Luxembourg-Cessange, 209, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 55.758.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2005, réf. DSO-BJ00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.

Signature

(096811.3/823/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

RIVIERA FINANCE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 83.532.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 28 avril 2005 que:

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Luxembourg le 4 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096970.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

RIVIERA FINANCE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 83.532.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Signature.

(096971.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

EXFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 111.640.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 2 novembre 2005,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 2 novembre 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) divisé en deux cent quatre-vingt-dix (290) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 8 juin à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, préqualifiée, cent quarante-cinq actions	145
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent quarante-cinq actions	145
Total: deux cent quatre-vingt-dix actions	290

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille sept cent cinquante (EUR 4.750,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, vol. 150S, fol. 64, case 12. – Reçu 2.900 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(098686.3/230/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

AEDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 56.166.

Réquisition modificative de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2004

Par erreur, le texte de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 juin 2004 mentionnait la démission de VAINKER TRUST, S.à r.l. en tant que de Commissaire de la société, cependant le Commissaire sortant était VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l.

Nous vous prions d'en tenir compte et par conséquent de rayer VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. en tant que Commissaire de la société selon le formulaire R.C. pmor-sub.13 ci-joint.

Luxembourg, le 3 novembre 2005.

AEDON S.A.

Représenté par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096877.3/1084/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

EDIFINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 39.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(096979.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

EDIFINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 39.898.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(096981.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

MO2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 111.645.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Anne-Sophie Baranski, employée privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 octobre 2005;

2.- La société PANEV S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par:

Madame Anne-Sophie Baranski, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MO2 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme, dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; le financement direct et/ou indirect des sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;

- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur des avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute manière; et

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) qui sera représenté par trois mille et cent (3.100) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou e-mail, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- La société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prédésignée, trois cent neuf actions	309
2.- La société PANEV S.A., prédésignée, une action.	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né Gènes (Italie), le 23 novembre 1972, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 7 février 1964, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 3.- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 79.709).

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société CO-VENTURES S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 48.838).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. S. Baranski, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette le 8 novembre 2005, vol. 897, fol. 92, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(098757.3/239/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

EVOLUTION PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 108.292.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2005

A comparu:

- Madame Isabelle Jeanine Brigitte Bissen, demeurant au 2, rue du Condé à F-54135 Mexy.

En vertu de l'article 200-2 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'associée unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Résolution

- Est nommée nouvelle gérante administrative Madame Isabelle Jeanine Brigitte Bissen.

- La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante technique ou par la co-signature des deux gérantes.

Le 10 octobre 2005.

I. Bissen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096889.3/1133/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

IMMO FOCUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 102.178.

Décision Collective du 28 septembre 2005

La soussignée: Madame Claudine Greven,

seule associée de la S.à r.l. IMMO FOCUS a pris ce jour la décision d'accepter la démission de Monsieur Claude Hilbert comme gérant administratif.

Luxembourg, le 28 septembre 2005.

C. Greven.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096906.3/4287/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

OPERA - PARTICIPATIONS 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 100.610.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

J. Elvinger
Notaire

(097106.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

SELECT TRADE & SERVICES, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6910 Rood/Syr, 5, Haupeschkaff.
H. R. Luxemburg B 111.647.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den neunzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Carlo Backendorf, Rentner, geboren in Schuttrange, am 29. Mai 1940, wohnhaft in L-6910 Roodt/Syr, 5, Haupeschkaff.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Beratung im Umwelt- und Naturbereich, der Verkauf von Trendprodukten privat- und gewerblich sowie Dienstleistungen im Bereich Housekeeping.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufziehen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fordern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist SELECT TRADE & SERVICES, GmbH.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Roodt/Syr.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfzig Euro (150,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Carlo Backendorf, Rentner, geboren in Schuttrange, am 29. Mai 1940, wohnhaft in L-6910 Roodt/Syr, 5, Haupeschkaff, gezeichnet wurden.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Alle einhundert (100) vorbezeichneten Gesellschaftsanteile wurden von Herrn Carlo Backendorf, vorgeannt, eingezahlt, durch Einbringen eines Provisions-Kundenportfolios welches von dem Komparenten auf fünfzehntausend Euro (15.000,- EUR) abgeschätzt wird.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6910 Roodt/Syr, 5, Haupeschhaff.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

- Herr Carlo Backendorf, Rentner, geboren, in Schuttrange, am 29. Mai 1940, wohnhaft in L-6910 Roodt/Syr, 5, Haupeschhaff.

3.- Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: C. Backendorf, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2005, vol. 534, fol. 43, case 5. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. November 2005.

J. Seckler.

(098774.3/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

MICROSOFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.700,-.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 97.198.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 10 octobre 2005

L'associé unique a décidé de nommer Mme Hildegarde J. Budts, directeur financier, demeurant à Kruisveldweg 2, 2500 Lier, Belgique, comme nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat en remplacement de Mme Marie-Thérèse Huppertz, gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MICROSOFT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096934.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

HT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500,-.

 Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.045.

In the year two thousand and five, on the twentieth of September.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

CEP II PARTICIPATIONS, a limited liability company («société à responsabilité limitée») formed under the laws of Luxembourg, with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.017,

ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») formed under the laws of Luxembourg, with registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105.085,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies given on May 19, 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of HT LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 105.045, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 10, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 285 dated March 31, 2005.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital by three million two hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 3,287,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three million three hundred thousand Euro (EUR 3,300,000.-) by creation and issue of one hundred thirty-one thousand five hundred (131,500) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment to the one hundred thirty-one thousand five hundred (131,500) new shares, as follows:

Subscription - Payment

CEP II PARTICIPATIONS, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe seventy-two thousand three hundred and twenty-five (72.325) new shares in the amount of one million eight hundred eight thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 1,808,125.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and CEP II PARTICIPATIONS, on May 26, 2005 whereby CEP II PARTICIPATIONS, lent on January 13, 2005 the principal amount of one million eight hundred eight thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 1,808,125.-) to the Company.

ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe fifty-nine thousand one hundred and seventy-five (59,175) new shares in the amount of one million four hundred seventy-nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 1,479,375.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., on May 26, 2005 whereby ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., lent on January 13, 2005 the principal amount of one million four hundred seventy-nine thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 1,479,375.-) to the Company.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at three million three hundred thousand Euro (EUR 3,300,000.-) represented by one hundred thirty-two thousand (132,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

VI. The shareholders resolve to entirely restate the articles of association of the company, to give them the following content:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Form

1.1. There exists a private limited liability company (hereafter the «Company»), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object

2.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

2.2. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

2.3. It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.4. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name

4.1. The Company will have the name HT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

5.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital

6.1. The share capital is fixed at three million three hundred thousand Euro (EUR 3,300,000.-) represented by one hundred thirty-two thousand (132,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. Modification of the capital

7.1. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 8. Payments

8.1. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple Beneficiaries

9.1. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfers of shares

10.1. Transfer Restrictions

No shareholder can transfer, encumber or agree to transfer or encumber any of its shares except for any transfer of title permitted pursuant to article 10.2 below or as may be approved by shareholders' resolution.

10.2. Exception from Transfer Restrictions

Any shareholder can transfer title to its shares to any other shareholder or to any third party provided that shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed to such transfer in a general meeting, in accordance with article 189 of the Law. This article 10.2 shall not affect any contractual agreements on the transfer of shares of certain shareholders outside these Articles, it being understood that such agreements would need to be given full effect in adopting such resolution of the shareholders.

Art. 11. Management

11.1. The Company is managed by two (2) category A managers and two (2) category B managers, constituting a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

11.2. The managers of the Company shall be appointed by shareholders' resolution only. In case of vacancy at the board of managers, the remaining managers are not authorized to fill such vacancy until the next shareholders' meeting or shareholders' resolutions appointing new managers. In such event, the board of managers shall convene a shareholders' meeting, which shall proceed with the election of the new manager or managers in compliance with the provisions of the present article.

11.3. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

11.4. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

11.5. The Company shall be bound by the joint signature of one category A and one category B manager.

11.6. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

11.7. The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

11.8. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

11.9. A manager may be represented by another member of the board of managers.

11.10. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of three managers, including de facto at least one category A manager and at least one category B manager.

11.11. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of three (3) managers, including de facto at least one category A manager and at least one category B manager.

11.12. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.13. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.14. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 12. Managers' liability

12.1. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles

13.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.3. Any Shareholders' Resolution shall require:

- a) a quorum comprising seventy-five per cent (75%) of all issued Shares in the Company at such time; and
- b) the support of a majority of at least seventy-five per cent (75%) of the votes cast.

If a quorum is not reached, then the shareholders not present or represented shall be informed by the board of managers of such lack of quorum within twenty-four (24) hours and, at the election of any shareholder present or represented, a second meeting shall be reconvened seven (7) days thereafter at the same time and place with the same items of the agenda. Such second meeting shall have a quorum regardless of the proportion of the capital represented and shall be taken at a majority of seventy-five per cent (75%) of the votes cast.

13.4. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

13.5. Resolutions to change the nationality of the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 14. Financial year

14.1. The Company's financial year starts on the first of March and ends on the last day of February of each year.

Art. 15. Annual accounts

15.1. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office or receive copies, without prejudice to all other information rights of such shareholder.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserve

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

16.2. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 17. Liquidation

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

17.2. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

VII. The shareholders resolve to requalify the managers of the Company as follows:

Category A Managers:

- Mr Desmond Mitchell;
- Mr Iain Mcleod.

Category B Managers:

- Mr Christopher Finn;
- Mr John Harris.

As resolved at the time of their appointment, the duration of the Managers' mandate is unlimited.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately thirty-seven thousand Euro (EUR 37,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CEP II PARTICIPATIONS, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec adresse au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017,

ADVENT HT TROPLATS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec adresse au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.085,

ici représentées par M. Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations données le 19 mai 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de HT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.045, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 285 du 31 mars 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois million deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 3.287.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois million trois cent mille euros (EUR 3.300.000,-) par la création et l'émission de cent trente et un mille cinq cent (131.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement des cent trente et un mille cinq cent (131.500) parts sociales nouvelles, de la manière suivante:

Souscription - Paiement

CEP II PARTICIPATIONS, désignée ci-dessus, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire à soixante-douze mille trois cent vingt-cinq (72.325) nouvelles parts sociales pour un montant d'un million huit cent huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.808.125,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et CEP II PARTICIPATIONS, en date du 26 mai 2005, en vertu duquel CEP II PARTICIPATIONS, a prêté le 13 janvier 2005 la somme d'un million huit cent huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.808.125,-) à la Société.

ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., désignée ci-dessus, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire à cinquante-neuf mille cent soixante-quinze (59.175) nouvelles parts sociales pour un montant d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.479.375,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., en date du 26 mai 2005, en vertu duquel ADVENT HT TROPLAST, S.à r.l., a prêté le 13 janvier 2005 la somme d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.479.375,-) à la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois million trois cent mille euros (EUR 3.300.000,-) représenté par cent trente-deux mille (132.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

VI. Les associés décident de procéder entièrement à la refonte des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme

1.1. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui est régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet

2.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

2.3. La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

4.1. La Société a comme dénomination HT LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

5.1. Le siège social est établi à Luxembourg.

5.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

5.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital

6.1. Le capital social est fixé à trois millions trois cent mille euros (EUR 3.300.000,-) représenté par cent trente-deux mille (132.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Modifications du capital

7.1. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des Statuts.

Art. 8. Paiements

8.1. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples

9.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert d'actions

10.1. Restrictions aux transferts

Les associés ne peuvent transférer, empêcher ou autoriser le transfert ou s'opposer à tout transfert de parts sociales, excepté tout transfert de titres réalisé en vertu de l'article 10 alinéa 2 ci-dessous ou autorisé par une décision des associés.

10.2. Restrictions aux transferts

Tout associé peut transférer ses parts sociales à tout autre associé ou tiers à condition que les associés représentant au moins trois quarts du capital social aient approuvé ce transfert lors d'une assemblée générale, conformément à l'article 189 de la loi. Cet article 10 alinéa 2 ne devra pas affecter les contrats de cessions de parts sociales de certains associés en dehors de ces articles, étant entendu que de tels contrats devront être autorisés par résolution des associés.

Art. 11. Gestion

11.1. La Société est gérée par deux (2) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B. qui constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

11.2. Les gérants de la Société sont nommés par résolution des associés. En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restants ne peuvent pas combler eux-mêmes cette absence et doivent attendre que la prochaine assemblée générale des associés nomme le(s) nouveau(x) gérant(s). Dans une telle situation, le conseil de gérance devra convoquer une assemblée des associés qui procédera à l'élection du (des) nouveau(x) gérant(s) conformément aux dispositions de cet article.

11.3. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article soient respectés.

11.4. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

11.5. La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

11.6. Le conseil de gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.7. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11.8. Le conseil de gérance peut valablement débattre sans convocation antérieure si tous les gérants sont présents ou représentés.

11.9. Un gérant peut être représenté par un autre membre du conseil de gérance.

11.10. Le conseil de gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu de pouvoir et qu'avec la présence ou représentation d'au moins trois gérants, incluant de facto au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B.

11.11. Toute décision prise par le conseil de gérance doit être décidée à la majorité simple et obtenir un avis favorable d'au moins trois (3) gérants, incluant de facto au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B.

11.12. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. De telles décisions peuvent être matérialisées par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du conseil de gérance.

11.13. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.14. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 12. Responsabilité des gérants

12.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblée générale, Résolutions des associés, Modifications des statuts

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

13.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

13.3. L'adoption de toute décision des associés implique:

a) un quorum représentant soixante-quinze pour cent (75%) de toutes les parts sociales de la société émises à cette date; et

b) une majorité d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote.

Si la condition de quorum n'est pas remplie, les associés absents ou représentés devront être informés dans les vingt-quatre heures par le conseil de gérance de ce défaut de quorum et, si les associés présents ou représentés le décident, une deuxième assemblée pourra être convoquée sept jours après la première assemblée, à la même heure, au même lieu et avec le même ordre du jour. Une telle deuxième assemblée devra obtenir un quorum proportionnel à la partie du capital représentée, et devra être prise à la majorité de soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote.

13.4. Les décisions modifiant les statuts doivent être adoptées par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des parts sociales du capital de la Société, en application des dispositions de la loi.

13.5. Les décisions de changer la nationalité de la Société doivent obtenir l'avis favorable de tous les associés.

Art. 14. Année sociale

14.1. L'année sociale commence le premier mars et se termine le dernier jour de février de chaque année.

Art. 15. Comptes annuels

15.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.2. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social ou en recevoir des copies, sans que cela porte préjudice aux droits à l'information des associés.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 17. Liquidation

17.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

17.2. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable

18.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi VII. Les associés décident de requalifier les gérants de la Société comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Mr Desmond Mitchell;
- Mr Iain Mcleod.

Gérants de catégorie B:

- Mr Christopher Finn;
- Mr John Harris.

Ainsi que décidé lors de leur nomination, la durée du mandat des gérants est illimitée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 97, case 7. – Reçu 32.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

J. Elvinger.

(098783.3/211/403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Victory247.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.457.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 16 juin 2005

1. M. Morten Aass, managing director, né le 27 septembre 1961 à Oslo avec adresse à Skogbrynet 5B, 0283 Oslo, Norvège, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 16 juin 2005.

2. M. Geir Kjaemes, CEO TELITAS ASA, né le 7 septembre 1955 à Oslo avec adresse à Presteveien 30B, N-1365 Blommenholm, Norvège, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le conseil soumettra cette cooptation à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006 pour qu'elle ratifie la cooptation et procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096967.3/751/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

COSMAR INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 47.980.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(096982.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

ATAG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.690.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2005

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Henri Grisius, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill à Luxembourg.
- Monsieur Ralph P. Sauser, demeurant professionnellement au 63, Tödistrasse à Zürich.
- Monsieur Patrick Useldinger, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.
- Monsieur Lukas R. Zaugg, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

Est nommée réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096914.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

ATAG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.690.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour extrait conforme

L.R. Zaugg / P. Useldinger

Administrateur / Administrateur

(096917.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

GELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R. C. Luxembourg B 55.144.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097037.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

WENTWORTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 85.221.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, réf. LSO-BK02309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097117.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

SUNNY VALENTIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 111.656.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1. The company under the laws of Spain PRADO DE ACCIONES Y NEGOCIOS, S.L., having its registered office in E-28006 Madrid, Principe de Vergara 99, (Spain).

2. Mr Jose Codola Bonet, company director, residing in E-07015 Palma of Majorca, Avda. Joan Miro, 139-A, (07015), (Spain).

Both are here represented by Mr Klaus Krumnau, lawyer, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the Articles of Association of a Stock Company to be incorporated as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg stock company «société anonyme» is hereby formed under the name of SUNNY VALENTIN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The duration of the company is unlimited.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 4. The purpose of the corporation is the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property either in the Grand Duchy of Luxemburg or in any foreign countries.

The purpose of the company is furthermore all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at forty thousand US Dollars (40,000.- USD), represented by four hundred (400) shares of a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

The Company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the Company, and anything which is not

a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

The Company is committed either by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of the Delegate of the Board.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated at that purpose by the Board of Directors.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more statutory Auditors.
Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the last Friday of June at 02.00 p.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company.
It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2005.
2. The first General Meeting will be held in the year 2006.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

1. The company under the laws of Spain PRADO DE ACCIONES Y NEGOCIOS, S.L., having its registered office in E-28006 Madrid, Principe de Vergara 99, (Spain), three hundred ninety-nine shares.	399
2. Mr Jose Codola Bonet, company director, residing in E-07015 Palma of Majorca, Avda. Joan Miro, 139 -A, (07015), (Spain), one share.	1
Total: four hundred shares.	400

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of forty thousand US Dollars (40,000.- USD) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six hundred Euro.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 33,520.49 EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
2. The following have been appointed as Directors:
 - a) Mr Michal Wittmann, companies' director, born in Sokolov, (former Czechoslovakia), on the 4th of February 1950, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - b) Mr Klaus Krumnau, lawyer, born in Freiburg, (Germany), on the 14th September 1958, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - c) Mr Jose Codola Bonet, company director, born in Palma of Majorca, (Spain), on the 24th of April 1969, residing in E-07015 Palma of Majorca, Avda. Joan Miro, 139 -A, (07015), (Spain).
3. The following has been appointed as statutory Auditor:

The stock company AUDITAS S.A., with registered office in L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B number 73,699).

4. The Company's registered office shall be in L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

5. The mandates of the Directors and the statutory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2011.

6. The Assembly grants power to the board of directors in order to nominate one or several of their members as delegate of the board.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société de droit d'Espagne PRADO DE ACCIONES Y NEGOCIOS, S.L., ayant sin siège social à E-28006 Madrid, Principe de Vergara 99, (Espagne).

2. Monsieur Jose Codola Bonet, administrateur de société, demeurant à E-07015 Palma de Majorque, Avda. Joan Miro, 139-A, (07015), (Espagne).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Klaus Krumnau, juriste, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prérites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SUNNY VALENTIN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre effectuer toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra particulièrement employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille dollars US (40.000,- USD), représenté par quatre cents (400) actions, chacune d'une valeur nominale de cent dollars US (100,- USD).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société de droit d'Espagne PRADO DE ACCIONES Y NEGOCIOS, S.L., ayant son siège social à E-28006 Madrid, Principe de Vergara 99, (Espagne), trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions.....	399
2. Monsieur Jose Codola Bonet, administrateur de société, demeurant à E-07015 Palma de Majorque, Avda. Joan Miro, 139 -A, (07015), (Espagne), une action.....	1
Total: quatre cents actions.....	400

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille dollars US (40.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille six cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 33.520,49 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, né à Sokolov, (ancienne Tchécoslovaquie), le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - b) Monsieur Klaus Krumnau, juriste, né à Freiburg, (Allemagne), le 14 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri;
 - c) Monsieur Jose Codola Bonet, administrateur de société, né à Palma de Majorque, (Espagne), le 24 avril 1969, demeurant à E-07015 Palma de Majorque, Avda. Joan Miro, 139 -A, (07015), (Espagne).
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme AUDITAS S.A., avec siège social au 1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.699).
4. Le siège de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.
6. L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer un ou plusieurs de ses membres à la fonction d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2005, vol. 534, fol. 53, case 1. – Reçu 335,21 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2005.

J. Seckler.

(098873.3/231/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

PATRIFAM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 31.932.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 septembre 2005

1. Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A., Monsieur Carl Speecke et Monsieur Paul Frans Van Hool ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.
3. Monsieur Christophe Blondeau, né le 28 février 1954 à Anvers, Belgique, ayant son domicile professionnel à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Romain Thillens, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Monsieur Nour-Eddin Nijar, né le 10 septembre 1952 à Marrakech, Maroc, ayant son domicile professionnel à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. La société à responsabilité limitée ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.
7. La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 51.238, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PATRIFAM

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097031.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

17404

BLUE VALLEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.332.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(096988.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

BLUE VALLEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.332.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(096990.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

BLUE VALLEY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.332.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2005, réf. LSO-BK00573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

(096991.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

GUARDIAN AUTOMOTIVE-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9676 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.
R. C. Luxembourg B 39.475.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097038.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

**TS KOENINGSALLEE LP III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/DUSSELDORF IV MANAGER S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 96.636.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under

number 96.324 here represented by Mrs Benedicte Kurth, lawyer, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 14, 2005.

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, a «société en commandite simple» established and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process, duly represented by its general partner TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process, here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 8, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are all of the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of «BRE/DUSSELDORF III MANAGER, S.à r.l.» (hereafter the «Company») and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.636, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1236 of November 22, 2003, and which articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of December 15, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 193 of February 17, 2004.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to change the Company's name from BRE/DUSSELDORF III MANAGER, S.à r.l. into TS KOENIGSALLEE LP III, S.à r.l.

IV. Pursuant to the above change of name, the shareholders resolve to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art 4.** The Company will have the name TS KOENIGSALLEE LP III, S.à r.l.»

V. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Senningerberg.

VI. The shareholders resolve to amend Article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.»

VII. The shareholders resolve to fix the address of the Company's registered office at Aerogolf Center, Building Block B, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

VIII. The shareholders resolve to accept with immediate effect the resignation of BRE/MANAGEMENT S.A., a joint stock company («société anonyme») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.323, as manager of the Company.

The shareholders resolve to grant full discharge to BRE/MANAGEMENT S.A. for the exercise of its mandate as manager of the Company until the date hereof.

IX. The shareholders resolve to appoint with immediate effect TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., prenamed, as sole manager of the Company for an indefinite period of time.

X. The shareholders resolve to entirely restate the articles of incorporation of the Company, including without limitation, the amendment of its corporate purpose, to give them the following content:

ARTICLES OF INCORPORATION

Corporate purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «. Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Purpose. The Company's purpose is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned corporate purpose and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its

object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name TS KOENIGSALLEE LP III, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate Capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Company's shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, the Company's shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of shares.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are convened by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager can be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be

documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Art. 13. Shareholders' Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in Senningerberg, at a date, time and place specified in the notice convening the meeting in Senningerberg.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enre-

gistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.324 ici représentée par M^e Benedicte Kurth, avocate, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2005.

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, une société en commandite simple régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg est en cours, dûment représentée par son General Partner, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg est en cours, ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont toutes les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BRE/DUSSELDORF III MANAGER, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 96.636, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 1236 en date du 22 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 193 du 17 février 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de BRE/DUSSELDORF III MANAGER, S.à r.l. en TS KOENIGSALLEE LP III, S.à r.l.

IV. Suite à cette modification de la dénomination sociale, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE LP III, S.à r.l.»

V. Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Senningerberg.

VI. Les associés décident d'amender l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège de la Société est établi à Senningerberg.»

VII. Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la Société à l'Aerogolf Center, Building Block B, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

VIII. Les associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat de BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.323, en tant que gérant de la Société.

Les associés décident de donner pleine décharge à BRE/MANAGEMENT S.A. pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

IX. Les associés décident de nommer avec effet immédiat TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., prénommée, en tant que gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

VIII. Les associés décident de procéder entièrement à la refonte des statuts de la Société, comprenant sans limitation, la modification de l'objet social, pour leur donner la teneur suivante:

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet Social. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («affiliates»).

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet ainsi que les opérations tel que précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE LP III, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales de la Société sont librement transmissibles entre les associés.

Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des parents, à des descendants ou à l'époux survivant.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des parts sociales.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales présentes ou représentées.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année à Senningerberg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Kurth, F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 150S, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

J. Elvinger.

(098910.3/211/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GUARDIAN BRAZIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 55.934.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097040.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

ADVENT AIRCOM LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 110.481.

In the year two thousand and five, on the third of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AIRCOM JERSEY 1 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD, Jersey, duly registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 90914,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on October 3rd, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT AIRCOM LUXEMBOURG (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.481, incorporated pursuant to a notarial deed on August 29, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital by an amount of one hundred and eighty-three thousand five hundred Euro (EUR 183,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and ninety-six thousand Euro (EUR 196,000.-) by the issue of seven thousand three hundred and forty (7,340) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The new shares have been subscribed by AIRCOM JERSEY 1 LIMITED, prequalified, at the price of one hundred and eighty-three thousand five hundred Euro (EUR 183,500.-) allocated to the share capital.

The shares subscribed by AIRCOM JERSEY 1 LIMITED, prequalified, have been fully paid up by a contribution in kind consisting of eleven thousand twenty-two (11,022) existing shares of AIRCOM JERSEY 2 LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. (first paragraph). «The Company's share capital is set at one hundred and ninety-six thousand Euro (EUR 196,000.-) represented by seven thousand eight hundred and forty (7,840) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand four hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AIRCOM JERSEY 1 LIMITED, une société existante et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD, Jersey, immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90914, ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 3 octobre 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de ADVENT AIRCOM LUXEMBOURG (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 110.481, constituée suivant un acte notarié en date du 24 août 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (183.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 196.000,-) par l'émission de sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par AIRCOM JERSEY 1 LIMITED prénommée, par un apport en nature d'une valeur de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (183.500,- EUR) alloué au capital social.

Les parts sociales souscrites par AIRCOM JERSEY 1 LIMITED, prénommée, ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en l'apport de onze mille vingt-deux (11.022) actions de AIRCOM JERSEY 2 LIMITED, société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD.

Les documents justificatifs de la souscription et de l'existence de l'apport en nature ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 196.000,-) représenté par sept mille huit cent quarante (7.840) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille quatre cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 2005, vol. 897, fol. 48, case 4. – Reçu 1.835 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(099060.3/239/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

ADVENT AIRCOM LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 110.481.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(099061.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

**TS KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/DUSSELDORF I MANAGER S.à r.l.).**

Share capital: 12,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 96.634.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

- BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.324 here represented by Mrs Benedicte Kurth, lawyer, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 14, 2005.

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, a société en commandite simple» established and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process, duly represented by its general partner TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and whose registration with the Trade and Company Register of Luxembourg is under process, here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 8, 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are all of the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of BRE/DUSSELDORF I MANAGER, S.à r.l. (hereafter the «Company») and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 96.634, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1235 of November 21, 2003, and which articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary of December 15, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 219 of February 23, 2004.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to change the Company's name from BRE/DUSSELDORF I MANAGER, S.à r.l. into TS KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l.

IV. Pursuant to the above change of name, the shareholders resolve to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name TS KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l.»

V. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Senningerberg.

VI. The shareholders resolve to amend Article 5 of the Company's articles of incorporation, to give it the following wording:

«**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.»

VII. The shareholders resolve to fix the address of the Company's registered office at Aerogolf Center, Building Block B, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

VIII. The shareholders resolve to accept with immediate effect the resignation of BRE/MANAGEMENT S.A., a joint stock company («société anonyme») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B under number 96.323, as manager of the Company.

The shareholders resolve to grant full discharge to BRE/MANAGEMENT S.A. for the exercise of its mandate as manager of the Company until the date hereof.

IX. The shareholders resolve to appoint with immediate effect TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., prenamed, as sole manager of the Company for an indefinite period of time.

X. The shareholders resolve to entirely restate the articles of incorporation of the Company, including without limitation, the amendment of its corporate purpose, to give them the following content:

ARTICLES OF INCORPORATION

Corporate purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6, 7, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate Purpose. The Company's purpose is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned corporate purpose and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name TS KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate Capital. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Company's shares are freely transferable among shareholders.

Inter vivos, the Company's shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Management

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of shares.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are convened by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented. A Manager can be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of Managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Art. 13. Shareholders' Decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in Senningerberg, at a date, time and place specified in the notice convening the meeting in Senningerberg.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.324 ici représentée par M^e Benedicte Kurth, avocate, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2005.

- TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l. & PARTNERS S.C.S, une société en commandite simple régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg est en cours, dûment représentée par son General Partner, TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg est en cours, ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont toutes les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BRE/DUSSELDORF I MANAGER, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 96.634, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1235 en date du 21 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 219 du 23 février 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de BRE/DUSSELDORF I MANAGER, S.à r.l. en TS KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l.

IV. Suite à cette modification de la dénomination sociale, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l.»

V. Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Senningerberg.

VI. Les associés décident d'amender l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège de la Société est établi à Senningerberg.»

VII. Les associés décident de fixer l'adresse du siège social de la Société à l'Aerogolf Center, Building Block B, 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

VIII. Les associés décident d'accepter la démission avec effet immédiat de BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg, section B sous le numéro 96.323, en tant que gérant de la Société.

Les associés décident de donner pleine décharge à BRE/MANAGEMENT S.A. pour l'exercice de son mandat de gérant jusqu'à ce jour.

IX. Les associés décident de nommer avec effet immédiat TS KOENIGSALLEE HOLDINGS (GP), S.à r.l., prénommée, en tant que gérant unique de la Société pour une période indéterminée.

X. Les associés décident de procéder entièrement à la refonte des statuts de la Société, comprenant sans limitation, la modification de l'objet social, pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6, 7, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet Social. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou

acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous toute forme quelconque, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («affiliates»).

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet ainsi que les opérations tel que précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société a comme dénomination TS KOENIGSALLEE LP I, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales;

cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales de la Société sont librement transmissibles entre les associés.

Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des parents, à des descendants ou à l'époux survivant.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des parts sociales.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du conseil de gérance ou par toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, chaque membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié des parts sociales présentes ou représentées.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année à Senningerberg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats Sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Répartition des Bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. Kurth, F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 150S, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

J. Elvinger.

(098914.3/211/377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

GUARDIAN DBC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 94.674.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097041.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

GUARDIAN EASTERN EUROPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 81.944.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097042.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R. C. Luxembourg B 62.662.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Un mandataire

J.-L. Pitsch

Directeur

(097043.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

KID INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.853.

In the year two thousand five, on the twenty sixth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KID INTERNATIONAL, S.à r.l., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1882 Luxembourg. 5. rue Guillaume Kroll, incorporated by deed enacted on July 20, 2005.

The Meeting opened at 16.00 o'clock in Luxembourg.

The meeting is composed by INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED with registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, acting in its capacity as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 GP, L.P., as general

partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, all Limited Partnerships governed by the Law of England and Wales, as follows:

- INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I;
- INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II;
- INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III;
- INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV.

The founders are here represented by Mrs Catherine Dessoy, attorney-at-law, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mrs Sévrine Silvestro, attorney-at-law, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, as secretary of the deed.

1. Removal of the last paragraph of article 10 of the Articles of Association.
2. Increase of the corporate capital by an amount of 547,825.- EUR (five hundred forty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) to 560,325.- EUR (five hundred sixty thousand and three hundred twenty-five Euro) by the issue of 21,913 (twenty-one thousand and nine hundred thirteen) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, by contribution in cash.
3. Creation of an authorised share capital
4. Subsequent amendment of article 8 of the article of association.

First resolution

The meeting decides to remove the last paragraph of article 10 of the Articles of Association.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 547,825.- EUR (five hundred forty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) to 560,325.- EUR (five hundred sixty thousand and three hundred twenty-five Euro) by the issue of 21.913 (twenty-one thousand and nine hundred thirteen) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, by contribution in cash.

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 21,913 new shares:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED with registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, acting in its capacity as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 GP, L.P., as general partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, all Limited Partnerships governed by the Law of England and Wales, as follows:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I.....	5,446 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP H.....	6,575 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III.....	6,010 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV.....	<u>3,882 shares</u>
	21,913 shares

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs Catherine Dessoy, attorney-at-law, residing professionally at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV to the 21,913 (twenty-one thousand and nine hundred thirteen) new shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I.....	136,150.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II.....	164,375.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III.....	150,250.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV.....	<u>97,050.- EUR</u>
	547,825.- EUR

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 547,825.- EUR (five hundred forty-seven thousand eight hundred twenty-five Euro), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The meeting decides to create an authorised share capital in order to give it the following content:

1. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.
2. On authorized capital basis, the subscribed share capital may only be increased on the manager's or the board of managers' initiative by an amount of not more than 54,232,798.89.- EUR (fifty-four million two hundred thirty-two thousand seven hundred ninety-eight Euro and eighty-nine cent), in strict accordance with the terms and conditions set out

by the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates' issue» and the present articles, by creating and issuing 2,169,311.6 (two million one hundred sixty-nine thousand and three hundred eleven point six) shares having a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, and being understood that:

- the authorization will expire on the date fixed in the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates»;

- the manager or the board of managers is specially authorized to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to the Convertible Preferred Equity Certificates holders, on conversion of their Convertible Preferred Equity Certificates, made pursuant to the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates» and in the following proportion:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	539,144.2 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	650,866.9 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	594,970.6 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	384,329.9 shares
	2,169,311.6 shares

- the manager or the board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

- Each time the manager or the board of managers shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 8.1 of the articles of association of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action.

Fifth resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

«Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at 560,325.- EUR (five hundred sixty thousand and three hundred twenty-five Euro, represented by 22,413 (twenty-two thousand four hundred thirteen) shares of 25.- EUR (twenty-five Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. On authorized capital basis, the subscribed share capital may only be increased on the manager's or the board of managers' initiative by an amount of not more than 54,232,798.89.- EUR (fifty-four million two hundred thirty-two thousand seven hundred ninety-eight Euro and eighty-nine cent), in strict accordance with the terms and conditions set out by the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates' issue» and the present articles, by creating and issuing 2,169,311.6 (two million one hundred sixty-nine thousand and three hundred eleven point six) shares having a par value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, and being understood that:

(1) the authorization will expire on the date fixed in the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates»;

(2) the manager or the board of managers is specially authorized to issue the new shares in one or more steps and the subscription is reserved to the Convertible Preferred Equity Certificates holders, on conversion of their Convertible Preferred Equity Certificates, made pursuant to the «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates» and in the following proportion:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	539,144.2 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	650,866.9 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	594,970.6 shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	384,329.9 shares
	2,169,311.6 shares

(3) the manager or the board of managers shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

(4) Each time the manager or the board of managers shall act to render effective the increase of capital, as authorised, article 8.1 of the articles of association of the Company shall be amended so as to reflect the result of such action;

8.4. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately ten thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 16.30 o'clock.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above

appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KID INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu le 20 juillet 2005.

La séance est ouverte à 16 heures à Luxembourg.

L'assemblée est composée de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, avec siège social à 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, agissant comme «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL 2004 GP, L.P., elle-même «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I-IV, ces derniers étant tous des «Limited Partnerships» régis par le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, comme suit:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I;

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II;

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III;

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV.

Fondateurs ici représentés par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le porteur de procuration a nommé Maître Sévrine Silvestro, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, comme secrétaire à l'acte.

Ordre du jour:

1. Suppression du dernier alinéa de l'article 10 des statuts.

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 547.825,- EUR (cinq cent quarante-sept mille huit cent vingt-cinq euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 560.250,- EUR (cinq cent soixante mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 21.913 (vingt et un mille neuf cent treize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

3. Création d'un capital autorisé.

4. Modification subséquente de l'article 8 des statuts.

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 10 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 547.825,- EUR (cinq cent quarante-sept mille huit cent vingt-cinq euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros) à 560.250,- EUR (cinq cent soixante mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 21.913 (vingt et un mille neuf cent treize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 21.913 nouvelles parts sociales:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, avec siège social à 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, agissant comme «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL 2004 GP, L.P., elle-même «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I-IV, ces derniers étant tous des «Limited Partnerships» régis par le droit anglais, comme suit:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I.....	5.446 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP H.....	6.575 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III.....	6.010 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV.....	3.882 parts sociales
	<u>21.913 parts sociales</u>

Intervention - Souscription - Libération

Industri Kapital 2004 Limited, prénommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV 21.913 (vingt et un mille neuf cent treize) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I.....	136.150,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II.....	164.375,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III.....	150.250,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV.....	97.050,- EUR
	<u>547.825,- EUR</u>

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 547.825,- EUR (cinq quarante-sept mille huit cent vingt-cinq euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé en vue de lui donner la teneur suivante.

1. Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, selon le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

2. Sur base du capital autorisé, le capital souscrit peut être augmenté à l'initiative du gérant ou du conseil de gérance uniquement, d'un montant n'excédant pas 54.232.798,89 EUR (cinquante-quatre millions deux cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-neuf cents), en stricte conformité avec les termes et conditions prévus par le «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates» et par les présents statuts, en créant et émettant 2.169.311,6 (deux millions cent soixante-neuf mille trois cent onze virgule six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune et étant entendu que:

- l'autorisation expirera à la date fixée dans le «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates»

- le gérant ou le conseil de gérance sont spécialement autorisés à émettre de nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes et la souscription est réservée au(x) détenteur(s) des «Convertible Preferred Equity Certificates», émis conformément aux «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates» et dans la proportion suivante:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	539.144,2 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	650.866,9 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	594.970,6 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	384.329,9 parts sociales
	<u>2.169.311,6 parts sociales</u>

- le gérant ou le conseil de gérance prendront ou autoriseront toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication d'un tel changement.

- à chaque fois où, le gérant ou le conseil de gérance agiront afin de rendre effective l'augmentation de capital, comme autorisé, l'article 8.1 des statuts de la Société sera modifié afin de refléter cette augmentation;

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 8.

8.1. Le capital social est fixé 560.325,- EUR (cinq cent soixante mille trois cent vingt-cinq euros) représenté par 22.413 (vingt-deux mille quatre cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes libérées intégralement et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

8.2. Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3. Sur base du capital autorisé, le capital souscrit peut être augmenté à l'initiative du gérant ou du conseil de gérance uniquement d'un montant n'excédant pas 54.232.798,89 EUR (cinquante-quatre millions deux cent trente-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-neuf cents), en stricte conformité avec les termes et conditions prévus par le «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates» et par les présents statuts, en créant et émettant 2.169.311,6 (deux millions cent soixante-neuf mille trois cent onze virgule six) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune et étant entendu que:

(1) l'autorisation expirera à la date fixée dans le «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates»

(2) le gérant ou le conseil de gérance sont spécialement autorisés à émettre de nouvelles parts sociales en une ou plusieurs étapes et la souscription est réservée au(x) détenteur(s) des «Convertible Preferred Equity Certificates», émis conformément aux «Terms and Conditions of the Convertible Preferred Equity Certificates» et dans la proportion suivante:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	539.144,2 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	650.866,9 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	594.970,6 parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	384.329,9 parts sociales
	<u>2.169.311,6 parts sociales</u>

(3) le gérant ou le conseil de gérance prendront ou autoriseront toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication d'un tel changement.

(4) à chaque fois où, le gérant ou le conseil de gérance agiront afin de rendre effective l'augmentation de capital, comme autorisé, l'article 8.1 des statuts de la Société sera modifié afin de refléter cette augmentation;

8.4. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au

public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 45, case 8. – Reçu 5.478,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

J. Elvinger.

(098913.3/211/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

LONDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 octobre 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle, rétroactivement à effet du 3 mai 2005, les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle, rétroactivement à effet du 3 mai 2005, le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONDEL S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097081.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

LONDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.759.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2005, réf. LSO-BK00678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONDEL S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(097079.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.
